



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Diffusion immédiate**

CHEMIN DE FER DU QUÉBEC CENTRAL LES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES ET DE L'ESTRIE RECONFIRMENT LE CONSENSUS INTERRÉGIONAL

Montmagny, le 20 décembre 2010 – Au regard d'une invitation lancée par les conférences régionales des élus (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, plus d'une soixantaine d'acteurs du développement de ces deux régions participaient, le 8 décembre 2010, à Thetford Mines, à la troisième rencontre interrégionale visant le projet du chemin de fer Québec Central (CFQC).

D'entrée de jeu, les présidents des CRÉ de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, MM Maurice Sénécal et Maurice Bernier, ont précisé lors de la rencontre de Thetford Mines que depuis les deux premières rencontres interrégionales, de nombreuses interventions ont été effectuées le long du corridor ferroviaire du CFQC. Or, il s'avérait essentiel pour les CRÉ de présenter un état de la situation ainsi que de renouveler un consensus interrégional dans ce dossier.

Le président de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, M. Maurice Sénécal, a expliqué l'enjeu que représente la concertation autour de ce projet, mais aussi l'importance d'avoir la vision de développement des deux régions: « Aujourd'hui, la présence du corridor du CFQC est reconnue par les intervenants des régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie comme un outil actuel et futur pour appuyer le développement économique régional de ces deux régions ».

De son côté, M. Maurice Bernier, président de la CRÉ de l'Estrie, a rappelé l'implication des CRÉ afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet : « Depuis les premières rencontres interrégionales, les CRÉ se sont impliquées, entre autres, au sein du comité de commercialisation. Ainsi, dans un avenir rapproché, nous souhaitons valider le potentiel commercial afin de permettre aux organisations des régions concernées de prendre une décision éclairée dans ce dossier ».

Par conséquent, les CRÉ ont recommandé aux partenaires locaux et régionaux qu'ils adoptent une déclaration de principes confirmant leur adhésion à l'importance de la réhabilitation et de la relance du corridor ferroviaire du CFQC pour le développement économique des régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie. Cette déclaration permet aussi de réitérer le consensus régional sur la nécessité de la réalisation de la piste cyclable dans la MRC Robert-Cliche ainsi que dans la MRC du Haut-Saint-François.

À ce titre, les CRÉ ont invité l'ensemble des partenaires régionaux de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie à soumettre cette déclaration auprès de leur organisation respective afin d'adopter les trois principes suivants :

1. Réitérer aux autorités gouvernementales provinciale et fédérale que :
 - La réhabilitation et la relance du corridor ferroviaire du chemin de fer du Québec Central sont déterminantes pour le développement économique des régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie.
 - La relance du corridor ferroviaire du chemin de fer du Québec Central s'inscrit dans une perspective de développement durable recherchée dans le développement régional.

2. Réitérer auprès des autorités gouvernementales provinciale et fédérale la nécessité de la réalisation de la piste cyclable sur le territoire de la MRC Robert-Cliche et de demander aux mêmes autorités de combler les coûts excédentaires de 14 M\$ pour le tronçon entre Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins de 32,5 km compte tenu du maintien de la voie ferroviaire.
3. Réitérer auprès des autorités gouvernementales provinciale et fédérale la nécessité de la réalisation de la piste cyclable sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

D'autre part, à l'occasion de la rencontre régulière des membres de son conseil d'administration, tenue le 17 décembre 2010, à Saint-Elzéar, la CRÉ de la Chaudière-Appalaches a adopté la déclaration de principes recommandée précédemment.

Enfin, les CRÉ souhaitent transmettre rapidement cette déclaration aux ministres concernés, notamment M. Chuck Strahl, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, M. Sam Hamad, ministre des Transports du Québec, M. Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports, M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, et Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre responsable de la région de l'Estrie.

Rappelons que les CRÉ constituent l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elles ont principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

- 30 -

Sources :

Sylvie Fortin, M.A. Conseillère en communication CRÉ de la Chaudière-Appalaches Tél. : 418.248.8288 poste 224 Courriel : sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca	Judith Lavallée Chargée de communications CRÉ de l'Estrie Tél. : 819.563.1911 poste 229 Courriel : jl@creestrie.qc.ca
---	---

Informations :

Laurent Lampron Directeur général CRÉ de la Chaudière-Appalaches Tél. : 418.248.8488	Marie-Hélène Wolfe Directrice générale CRÉ de l'Estrie Tél. : 819.563.1911
---	---